



DSAC

Direction de la sécurité de l'Aviation civile – Direction des Personnels Navigants – Pôle Examens
FORMULAIRE DE REDEVANCES
EXAMENS AERONAUTIQUES THEORIQUES - PILOTES PRIVES
 (Arrêté du 28 décembre 2005 modifié)

→ L'inscription à un examen théorique est subordonnée au paiement de la redevance correspondante.

Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé à un candidat inscrit à un théorique et qui ne se présenterait pas.

Par conséquent, toute nouvelle inscription (sauf forfait examens FCL) fait à nouveau l'objet du paiement de la redevance.

JE SOUSSIGNE(E)

Veillez compléter en MAJUSCULES (sauf l'adresse informatique/courriel)			
Nom de famille	<input type="checkbox"/> M		
Nom d'usage	<input type="checkbox"/> Mme		
Prénom/s			
Date de naissance	/ /	Lieu de naissance	Nationalité
Adresse	N°	Bat	Rue
	Code postal		Ville
Pays			
Courriel			
Téléphone			

ATTESTE AVOIR SOLLICITE L'ACTE ADMINISTRATIF SUIVANT SOUMIS A REDEVANCE :

INSCRIPTION A LA SESSION DU / / 20....		
Cocher les cases appropriées	Conditions de réussite et redevances	Tarif
Examens nationaux <input type="checkbox"/> BB <input type="checkbox"/> ULM <input type="checkbox"/> IULM	Chaque inscription ou réinscription est soumise à redevance.	30 €
Examens JAR FCL <input type="checkbox"/> PPL/A <input type="checkbox"/> PPL/H - 5 épreuves <input type="checkbox"/> Différentiel PPL/A - 2 épreuves <input type="checkbox"/> Différentiel PPL/H - 2 épreuves Examens AIRCREW PART FCL ** <input type="checkbox"/> PPL/A <input type="checkbox"/> PPL/H <input type="checkbox"/> LAPL/A - 2 épreuves	JAR FCL, délai fixe de réussite : 18 mois fin de mois à compter de la date de la 1 ^{ère} présentation. ** PART FCL, conditions de réussite : 4 tentatives/épreuve et 6 présentations aux sessions dans un délai fixe de 18 mois fin de mois à compter de la date de la 1 ^{ère} présentation.	60 € forfait pour l'ensemble des épreuves
Epreuves spécifiques PART FCL (ex-différentiels) <input type="checkbox"/> Spécifique PPL/A - 1 épreuve <input type="checkbox"/> Spécifique PPL/H - 1 épreuve <input type="checkbox"/> Spécifique LAPL/A - 1 épreuve	Chaque inscription ou réinscription est soumise à redevance	60 €

Paiement

Par chèque libellé à l'ordre

du Régisseur d'avances et de recettes du service de l'aviation civile dont vous dépendez (DSAC, DAC, SAC, SEAC, Délégations...) ou de M. l'agent comptable du BACEA pour la DSAC Océan Indien uniquement

En espèces (pour certains centres d'examens seulement ; se renseigner localement).

Exonération du paiement

En application de l'article R. 611-4-VI du code de l'aviation civile, les demandeurs d'emploi sont exonérés de la redevance sous réserve de joindre au dossier d'inscription une attestation datant de moins d'un mois, délivrée, tamponnée, signée par le Pôle Emploi et précisant la catégorie de demandeur d'emploi. Prévoyez un délai suffisant pour son obtention car son absence entraînerait pour vous le paiement de la redevance.

Date et signature du /de la candidat/e, et pour les mineurs/es, signature des parents ou du/de la tuteur/trice légal/e :

...../...../20.....

Cadre réservé à l'administration

reçu le / /20	chèque bancaire / postal n°	la somme de.....€
reçu le / /20	paiement en espèces <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	la somme de.....€

Tampon du service